



**HAL**  
open science

## Du biopôle de Gerland à la Cité internationale de Lyon; la difficile transcription territoriale des ambitions internationales d'une ville

Virginie Bourdin, Sylvain Petitet

### ► To cite this version:

Virginie Bourdin, Sylvain Petitet. Du biopôle de Gerland à la Cité internationale de Lyon; la difficile transcription territoriale des ambitions internationales d'une ville. Gilles SENECAI, Jacques MALEZIEUX, Claude MANZAGOL. Grands projets urbains et requalification, Presses de l'UNIVERSITE DU QUEBEC, pp. 35-55, 2002, Géographie contemporaine. halshs-00182437

**HAL Id: halshs-00182437**

**<https://shs.hal.science/halshs-00182437>**

Submitted on 26 Oct 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**DU BIPOLE DE GERLAND A LA CITE INTERNATIONALE DE LYON ;  
la difficile transcription territoriale des ambitions internationales d'une ville**

**Virginie BOURDIN, Université Lumière-Lyon2  
Sylvain PETITET, Laboratoire RIVES-UMR 5600, ENTPE**

En France, le terme de “ Grand projet ”, en matière d'aménagement urbain, a tendance à renvoyer à de grandes opérations ponctuelles: Beaubourg, Grand Louvre, Grande bibliothèque, Stade de France, *etc.*, autant d'opérations exceptionnelles liées à une volonté politique forte - parfois même à celle de marquer un mandat – et le plus souvent points d'ancrage de la requalification d'un quartier. Dès lors le “ grand projet ” peut constituer le point d'appui ou la matérialisation d'un “ projet urbain ”<sup>1</sup> dans son acception politique, qu'il nous semble intéressant d'analyser à la fois d'un point de vue *interne*, dans son fonctionnement urbain, à l'échelle du quartier ou de la ville, et d'un point de vue *externe* comme élément d'une métropole régionale ou d'une ville connectée sur l'international. Aussi, la lecture conjuguée des notions de “ grand projet ” et de “ projet urbain ” nous semble particulièrement pertinente pour le double regard qu'offre l'objet face à l'ambitieux projet politique et inversement, pour la matérialisation de ce dernier sous une forme architecturale et urbanistique et comme occasion de mettre en place des dispositifs opérationnels susceptibles de dénouer des conflits locaux. Ainsi le grand projet renvoie aussi bien à la question de la transformation de la ville comme réalité physique qu'à celle de la promotion d'une image, que ce soit celle d'un homme ou d'une ville.

Lyon nous paraît alors à même de fournir des illustrations possibles de différents types de grands projets, témoins en leur temps de modes différenciés d'agencement des finalités multiples de l'action publique urbaine et matérialisation de modes de “ penser et de faire la ville ” caractéristiques de leur époque. Au début des années 1980, l'implantation dans le quartier de Gerland de l'Ecole Normale Supérieure Sciences constitue le point de départ d'un processus de requalification d'un vieux quartier industriel, d'une agglomération qui se découvre des ambitions de “ métropole technopolitaine ”. Inversement, à la fin de ces mêmes années, la volonté d'affirmer le statut de “ ville internationale ” de Lyon se traduit par la mise

en place de la “ Cité Internationale ” bâtie en lieu et place de l’ancien Palais de la Foire. Ces deux opérations offrent l’occasion de s’interroger sur le rôle des grands projets dans les processus de requalification urbaine, la manière dont ils mobilisent de façons différenciées des acteurs aussi bien publics que privés, leur capacité à renouveler l’image des espaces qu’ils concernent et enfin à porter un projet urbain pour une agglomération.

## **1. DE GERLAND A LA CITE INTERNATIONALE, LA REQUALIFICATION PAR LE GRAND PROJET**

### **1-1. De la Z.A.C. au Grand projet : un processus de requalification articulé entre valeurs néo-industrielles et ambitions internationales**

Longtemps délaissé, abandonné aux activités industrielles lourdes et polluantes, le quartier de Gerland apparaît à la fin des années 70, à l’époque du déménagement de ses abattoirs vers Corbas, doté d’atouts importants. On redécouvre alors la proximité des voies de communication (rail, voie d’eau, autoroute), celle des zones centrales (La Presqu’île, La Part Dieu), l’existence d’une cinquantaine d’hectares d’espaces libres propriétés publiques, la présence de nombreuses entreprises liées aux bio-technologies (IFFA Mérieux, Laboratoire de Pathologie Bovine, etc...), le pôle d’activités sportives autour du Stade de Gerland, le tout revisité à la lumière du projet de délocalisation de l’Ecole Normale Supérieure (E.N.S.) Sciences à Lyon. Autant d’arguments qui seront tour à tour mobilisés au cours du processus de requalification, articulé autour de la Z.A.C. du Quartier central, et revendiqués plus largement dans l’optique du développement urbain de Lyon<sup>2</sup>.

Les premiers discours et documents produits, ainsi que les premières opérations lancées au début des années 1980, font état de la volonté d’orienter la mutation de ce quartier industriel déclinant vers les activités scientifiques et techniques d’une ville néo-industrielle. Elément moteur de cette transformation, la “ Z.A.C. du quartier central ” porte de nombreuses ambitions : redonner une centralité au quartier, changer l’image industrielle - connotée négativement dans la longue durée - par un urbanisme de qualité et servir de locomotive pour la mutation du quartier tant du point de vue des activités économiques que de l’introduction

---

<sup>1</sup> F. ASCHER, Article “ Projet urbain ” in P. MERLIN et F. CHOAY, *Dictionnaire de l’urbanisme et de l’aménagement*, Paris, P.U.F., 1996, pp.646-649.

<sup>2</sup> On peut évoquer la thématique “ Lyon grandit à Gerland ” très utilisée par la CO.UR.LY. dès le début des années 1980.

progressive de nouvelles populations. En son centre, L'E.N.S. sciences apparaît comme l'élément structurant du programme de la "Z.A.C. du Quartier central". D'un point de vue urbanistique, elle s'articule autour de l'axe de composition majeur de l'opération (la rue centrale héritée de l'organisation des abattoirs pensée par Tony Garnier) tandis que les autres éléments (logements, bureaux) se développent à sa périphérie en transition avec l'urbanisation pré-existante. D'un point de vue plus fonctionnel, elle constitue aussi l'élément central de la requalification en tant qu'établissement d'enseignement et de recherche de pointe à proximité des activités industrielles héritées. Enfin d'un point de vue symbolique, cette implantation prestigieuse constitue une image valorisante à la fois pour le vieux quartier industriel qui l'accueille et la métropole lyonnaise.

Le changement d'échelle rapidement opéré entre une opération de requalification d'un quartier lyonnais, aux atouts longtemps ignorés, et le grand projet du Quartier de Gerland, traduit une évolution des ambitions à mettre au regard de la logique de valorisation aussi bien nationale qu'internationale de la métropole lyonnaise. Ce changement de perspective intervient au milieu des années 1980 en réaction au mauvais classement de Lyon sur la scène internationale<sup>3</sup> révélé sur la base de huit "indicateurs d'internationalité"<sup>4</sup>. Ces critères font alors apparaître Lyon comme peu crédible au titre d'"Eurocité"<sup>5</sup>. et la CO.UR.LY.<sup>6</sup> comme l'A.D.E.R.LY. vont dès lors se préoccuper de développer le rayonnement international de Lyon. Il convient bien entendu de lier l'apparition de cette préoccupation au contexte économique et idéologique national qui, dans une période caractérisée, schématiquement en France, par le mouvement de décentralisation, la persistance de la crise économique et l'abandon de la politique d'aménagement du territoire portée par la D.A.T.A.R.<sup>7</sup>, a généré la prise en charge locale de la question du développement économique. Ainsi, de nombreuses villes développent, avec plus ou moins de succès, des politiques ou des actions plus

---

<sup>3</sup>Etude réalisée par l'Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (A.D.E.R.LY.), l'agence d'urbanisme et Charles Delfante. Cette étude met en lumière le retard de Lyon dans la compétition Européenne et place Lyon en neuvième position loin derrière Francfort, Zürich, Munich, Düsseldorf, Milan, Manchester, Barcelone, Genève et Turin.

<sup>4</sup> le transport aérien, le réseau téléphonique international, la présence d'écoles internationales, la diffusion de *l'International Herald Tribune*, le nombre de banques étrangères, de sociétés de plus de 200 salariés, de chambres d'hôtels 4 et 5 étoiles et de Congrès.

<sup>5</sup>Voir BONNEVILLE M., *Lyon, métropole régionale ou euro-cité ?*, Paris, Economica, 1997, 202 p.

<sup>6</sup> Communauté Urbaine de Lyon (CO.UR.LY.).

<sup>7</sup>Nous faisons notamment référence à la procédure d'agrément des établissements industriels en région parisienne abandonnée en 1984.

ponctuelles visant à susciter un développement économique local endogène<sup>8</sup> ou/et une image internationale susceptible d'attirer des implantations extérieures. Gerland et la Cité Internationale s'inscrivent dans cette logique et si Gerland explore ces deux pistes possibles, la Cité Internationale privilégie clairement la seconde.

Pour Gerland, cette préoccupation prend la forme d'un recodage et d'une reformulation du projet en termes technopolitains, à travers une convergence possible entre le tissu industriel local et les éléments novateurs importés. En effet, se nourrissant d'une référence américaine mythifiée, la route 128 et de succès français avérés, Sophia Antipolis et la Z.I.R.S.T. de Meylan, se développe alors en France un véritable "phénomène technopôle" qui se traduit par l'apparition de discours et de projets d'aménagement s'alimentant aux synergies entre "enseignement-recherche-industrie" et qui tend même à positionner certaines agglomérations sur la voie de l'acquisition d'un statut de technopole d'envergure internationale. Alors qu'est relancée à Lyon la planification stratégique<sup>9</sup> et que la première révision du POS est approuvée (février 1985), la CO.UR.LY. élabore avec l'AG.UR.CO<sup>10</sup> et l'A.D.E.R.LY.<sup>11</sup> un "Plan d'action Technopole" qui ambitionne de "régénérer le tissu économique de la région lyonnaise par le développement d'activités innovantes" et de "renforcer les relations universités-recherche-entreprise-finance"<sup>12</sup>. Ce Plan cible le développement de trois technopôles<sup>13</sup> identifiés "Lyon-sud" (Gerland, Saint-Fons, Pierre-Bénite), "Lyon-ouest" (Ecully, Champagne et Saint-Didier au Mont d'Or) et de "Lyon-la Doua" (Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin)<sup>14</sup>. La technopôle en site urbanisé de Lyon-Gerland, orientée vers les biotechnologies, ou "biopôle" apparaît alors comme le projet le plus tangible et le ferment le plus actif de l'apparition d'une urbanité renouvelée à Lyon.

---

<sup>8</sup> Voir P. BARGE, J.-R. BARTHELEMY, D. LORRAIN, M. MICHEAU, J.-F. LANGUMIER, *L'intervention économique de la commune*, Paris, Syros, 1983, 203 p.

<sup>9</sup> En décembre 1984, l'AG.UR.CO organise avec le soutien du Plan Urbain un colloque sur l'avenir de l'agglomération lyonnaise. En juin 1985 est mis en place le Syndicat d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise (SEPAL). Il associe la C.O.U.R.LY. (55 communes) et 16 communes extérieures, pour entreprendre la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.) de Lyon approuvé en 1978. Les études préalables au nouveau SDAU, dirigé par J. FREBAULT, directeur de l'AG.UR.CO, et associant également la D.D.E. et la D.D.A.F. du Rhône prennent la forme d'un "projet d'agglomération" : *Lyon 2010, un projet d'agglomération pour une métropole européenne*, octobre 1988, 193 p. + annexes.

<sup>10</sup> AGence d'URbanisme de la COmmunauté urbaine est une association regroupant l'Etat, la C.O.U.R.LY. et le Département du Rhône dont la Direction sera confiée à un Ingénieur des Ponts et Chaussées, Jean Frébault

<sup>11</sup> En 1984, l'A.D.E.R.LY. adhère au "Club International des Technopoles".

<sup>12</sup> ADERLY, *LYON, Rendez-vous avec les Technopoles*, ronéo, novembre 1985, p.12.

<sup>13</sup> P.-Y. TESSE, "Du sexe des technopoles", in "Technopolis", *Autrement*, n°74, novembre 1985, pp. 156-158.

## **1-2. De la Friche au Grand projet : un processus de revalorisation articulé entre valeurs patrimoniales, Modernité et ambitions internationales**

Le grand projet de la Cité Internationale débute en 1982-83 sur la base du double constat de l'inadaptation des locaux de la Foire<sup>15</sup> et du déficit d'internationalité de Lyon. Après la délocalisation<sup>16</sup> de l'activité d'exposition via la périphérie, le site du Quai Achille Lignon se présente comme une friche à investir. En 1984, Francisque Collomb, Maire de Lyon, et Jacques Moulinier, son Adjoint à l'Urbanisme, se saisissent de cette importante réserve foncière, propriété de la Ville de Lyon, pour lancer un grand projet d'urbanisme. Très rapidement, l'idée s'impose de créer une "Cité internationale", composée d'un vaste programme tertiaire (180 000 m<sup>2</sup> SHON) financé par le secteur privé, et bâtie autour d'un tout nouveau Palais des Congrès, opération phare qui serait financée par les deniers publics. On peut considérer alors cette opération de requalification comme assez classique dans la mesure où, au cours de la décennie 80, nombre d'opérations de ce type ont vu le jour, fondées sur le principe de la réalisation d'un grand palais des Congrès, doté si possible d'un signe architectural fort, jouant le rôle de locomotive à destination des investisseurs et s'accompagnant de la construction de nombreux pavillons à vocation Tertiaire<sup>17</sup>, garants de la rentabilité des investissements engagés.

Au delà de la formulation assez classique de son programme, ce grand projet se révèle exemplaire par le processus de revalorisation du site qu'il met en place. Le constat initial fait état de l'enclavement du site : il est séparé du centre ville de Lyon par le Parc de la Tête d'or et le fleuve, alors que, au Nord-est, le Viaduc du chemin de fer et le pont Poincaré constituent une réelle rupture avec Villeurbanne. En outre, deux voies rapides, la voie sur berge et le Quai Achille Lignon, l'isolent respectivement du Rhône et du Parc de la Tête d'or. Ces nombreuses voies de desserte, sont perçues à l'aube du Grand Projet comme autant d'éléments repliant le site sur lui même, autant de frontières isolant la friche de son environnement immédiat, le

---

<sup>14</sup> ADERLY, *Lyon, Rendez-vous avec les Technopoles*, ronéo, novembre 1985, p.16 et s.

<sup>15</sup> A ce sujet, des entretiens ont été réalisés par la Maison de l'Architecture du Rhône auprès de Jacques Faure-Brac, directeur de la société de la Foire de 1963 à 1979, et de Albert Romain, directeur d'Eurexpo, qui insistent sur l'inadaptation des bâtiments et du site à recevoir les expositions. Depuis l'après-guerre, selon eux, l'évolution de l'activité " Foire " en " Salon " impose une autre conception de l'espace propre à satisfaire aux rotations importantes des expositions (nécessité du " plein pied ") et à l'accueil des voitures.

<sup>16</sup> La foire déménage à Chassieu (Eurexpo) en 1984.

<sup>17</sup> Pour financer l'opération, la Société d'Équipement de la Région Lyonnaise (S.E.R.L.) avait proposé d'y adjoindre un programme de bureaux et d'Hôtels de standing. La S.E.R.L. est une société mixte filiale de la

Rhône, le Parc urbain de la Tête d'or et la presqu'île de Lyon. La dégradation de l'espace monofonctionnel<sup>18</sup> constitué par la Friche du Palais de la Foire pose alors le problème de sa difficile revalorisation foncière. En effet, l'absence de logements sur le site écarte les instruments classiques de revalorisation par intervention sur le bâti locatif, sur l'espace public ou par le redéploiement de réseaux de transport comme le Métro.

Ainsi à l'heure de sa requalification, le site du Quai Achille Lignon ne présente qu'une valeur symbolique, celle d'avoir été associé localement mais aussi internationalement pendant plus de 70 ans à La Foire de Lyon. On peut sans doute penser que cette valeur symbolique prédisposait ce site à accueillir un grand projet porteur des ambitions internationales de Lyon, tenant pour acquis le processus séculaire qui a permis de transformer des " Basses terres ", arrachées aux divagations du Rhône, en un " Haut lieu " pour les Lyonnais. Néanmoins, l'héritage était lourd à porté dans la mesure où il était également très étroitement associé à un ensemble de bâtiments qui faisait désormais figure d'épave majestueuse échouée sur le bord du Rhône. La reconversion du site, et la mobilisation de sa valeur symbolique, ne semblait alors envisageable que sur la base d'une conservation des bâtiments hérités, démarche patrimoniale qu'il fallait néanmoins associer à l'introduction de valeurs porteuses de modernité en vue d'attirer les investisseurs, soit un subtil mélange à composer entre héritage et modernité.

Le processus de revalorisation prend dès lors appui sur la mythologie du lieu incarnée par les bâtiments, et c'est ainsi qu'émerge l'idée de lancer en 1985 un concours d'architecture européen, un appel pour accompagner la requalification d'une grande signature architecturale augurant des ambitions du grand projet. C'est l'architecte génois Renzo Piano qui remporte en 1986 le concours pour la réalisation du Palais des Congrès en présentant un projet " Horizontal " qui conserve l'ancien Palais, construit en 1918 par Charles Meysson et dont la rénovation est confiée à Richard Plottier, architecte lyonnais. Ce premier projet sera suivi de nombreuses adaptations entre 1989 et 1993, sous la double impulsion du nouveau maire de Lyon, Michel Noir, plaidant pour un financement totalement privé de l'opération, et de l'acteur privé en charge du programme immobilier, la S.A.R.L. filiale de la Compagnie

---

Société Centrale d'Équipement du Territoire liée au Groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations, bras séculier de l'État en matière d'Aménagement depuis l'après-guerre.

<sup>18</sup> Cette difficulté liée au caractère monofonctionnel de cette friche amène à prévoir une difficile requalification à venir de certaines zones commerciales ou industrielles structurant aujourd'hui les périphéries urbaines.

Générale des Eaux, sur la base d'une remise en cause de la réhabilitation des bâtiments du Palais de la Foire. Les arguments financiers et techniques prendront le pas renvoyant le discours patrimonial à une dimension plus abstraite.

Malgré la mobilisation de collectifs locaux, et une demande de classement au Ministre de la Culture, Jack Lang, la démolition des bâtiments est entérinée. A l'aube des années 90, les discours traduisent le glissement opéré identifiant la proximité du Parc de la Tête d'or et du Rhône, jadis qualifiés d'enclaves, comme les éléments constitutifs d'un cadre privilégié pour le développement d'un grand projet "vertical" de tertiaire supérieur. Les Tours de bureaux, pendant symbolique de la Tour du Crédit Lyonnais localisée à la Part Dieu, incarnent les ambitions économiques du projet et son inscription progressive dans une image cherchant à valoriser le site pour lui même, propre à répondre aux souhaits des entreprises de conjuguer "travail" et localisation dans un cadre naturel exceptionnel, savante association de la performance et du contemplatif.

La crise immobilière des années 90 aura raison de la "Verticalité" du projet. Le site est appelé comme témoin qui "porte en lui" la vocation métropolitaine, européenne, et mondiale de Lyon. *"Conquis sur le Rhône il y a plus d'un siècle, ce site exceptionnel a longtemps accueilli la Foire Internationale et porte en lui la vocation européenne et mondiale de la Métropole Rhônalpine"*<sup>19</sup>. La cité internationale est présentée comme *"intimement liée à l'histoire du fleuve roi de Lyon, puissant et majestueux"* et *"Le rapport Fleuve-parc confère au projet toute sa dimension poétique, ainsi que sa réelle identité"*<sup>20</sup>. Ces deux figures rhétoriques renvoient à l'inscription du grand projet de la Cité internationale dans une histoire plus longue, désincarnée, et dans une géographie dépassant et justifiant à la fois le grand projet, sa localisation et son contenu.

Néanmoins, lorsque les travaux débutent en 1993, la Cité internationale peine à attirer les investisseurs rebutés par le parti architecturale coûteux de Renzo Piano et ceci malgré la multiplication d'événements arguant de la validité de la cité à accueillir des manifestations internationales<sup>21</sup>. Ce grand projet, souhaité par la nouvelle équipe municipale comme

---

<sup>19</sup> Plaquette de présentation de la S.E.M. de la Cité internationale

<sup>20</sup> Plaquette de présentation de la S.E.M. de la Cité internationale

<sup>21</sup> Après une soirée inaugurale mettant en scène la vocation internationale du site dans la longue durée, la cité accueillera la biennale de la Danse puis le G7 en juin 1996.



exemplaire car relevant d'un financement totalement privé, devient dès lors " opportuniste " dans ses choix à accueillir des entreprises plus locales<sup>22</sup> qu'internationales. A la fin des années 90, la Compagnie générale des Eaux se désengage de l'opération. Sa filiale d'aménagement, la SPAICIL rétrocède le palais des congrès à la municipalité après que celle-ci est exprimée le désir de son extension. Une nouvelle ère débute pour la cité internationale, la municipalité reprenant l'opération. *" Lyon des années 90 a voulu s'habiller d'eau, de lumière et de verdure, sa cité, elle, prend racine dans la nature. Grâce à son caractère interdisciplinaire, elle se propose de renforcer la position de la première métropole régionale et favoriser son rayonnement international "*. Parallèlement à la réappropriation du Grand projet, comme support de la politique internationale de Lyon, émerge un autre discours porteur de l'image d'un *" quartier en osmose avec la Nature "*. A l'heure où les premiers logements apparaissent à la Cité, on mesure le chemin parcouru et finalement, la difficile transcription territoriale d'un grand projet porteur des ambitions internationales d'une ville.

## **2. LE POIDS DES ACTEURS DANS L'ARTICULATION ENTRE GRANDS PROJETS ET PROJET URBAIN**

### **2.1. Projet urbain, de la métropole régionale à la " ville internationale "**

Décidé et réalisé sous la mandature de Louis Pradel, le déménagement des abattoirs à Corbas fournit à son successeur l'occasion d'expérimenter une nouvelle façon " de faire de l'urbanisme ". Nommé à la tête des administrations municipales et communautaires comme l'héritier de Louis Pradel, en lui succédant à son décès fin 1976, Francisque Collomb met en place, après sa ré-élection en 1977, les hommes et les structures annonçant une rupture radicale avec les modes de faire et la politique d'aménagement de son prédécesseur. En juin 1978, alors que les démolisseurs commencent à s'attaquer aux abattoirs, est fondée une AGence d'URbanisme de la COMMunauté urbaine (AG.UR.CO). Cette dernière est alors chargée de la révision du POS, fraîchement approuvé,<sup>23</sup> et réalise de nouvelles études sur l'aménagement du quartier de Gerland rompant ainsi avec les stratégies opportunistes déployées au cours de la réalisation de la Part Dieu. Enfin, l'administration communautaire se

---

<sup>22</sup> Pendant cette période, la cité internationale accueillera le Musée d'Art Contemporain de Lyon, un multiplex UGC Ciné-Cité et l'Hôtel Hilton. A noter que les bureaux construits seront occupés par les filiales de la Compagnie Générale des Eaux, l'opérateur privé cherchant à rentabiliser son investissement faute d'autres acquéreurs.

dote d'un service urbanisme opérationnel d'abord sous la forme d'une cellule "Programmation et Coordination" rattachée au Secrétariat Général, puis d'une Direction "Développement" confiée à un Urbaniste de l'Etat, Michel Rivoire.

La montée en puissance d'une technostructure communautaire, qui entend démontrer sa capacité à prendre en main le développement de l'agglomération, accompagne la volonté des élus communaux et communautaires de manifester, à travers la requalification du quartier de Gerland, leur capacité à encadrer le développement de la ville. Ainsi est mis en place un dispositif de pilotage du projet d'aménagement de Gerland sous la forme d'un Groupe de Direction composé d'une équipe technique - présidée par Jacques Moulinier, et associant des élus communautaires et communaux, des techniciens de la CO.UR.LY., de l'AG.UR.CO, de la DDE, du Rectorat, *etc.*, - et d'un groupe politique - présidé par Francisque Collomb où siège en particulier C. Beraudier<sup>24</sup>, J. Moulinier ou R. Fulchiron<sup>25</sup> - prenant les décisions importantes préparées par le groupe précédent. L'ACURCO, chargée de la conception et du suivi urbanistiques du projet, et les services de la CO.UR.LY.<sup>26</sup> assurent quant à eux la coordination et le suivi opérationnel en lien avec les directions générales des services techniques de la Ville de Lyon et de la CO.UR.LY.. Dès le lancement de la "Z.A.C. du quartier central" est ainsi mise en place une équipe opérationnelle sur le site, rapidement installée dans la "Maison de Gerland", l'un des deux pavillons d'entrée des abattoirs réhabilité à cet usage, et qui, outre ses missions techniques, assume une mission d'interface avec les acteurs du terrain.

L'A.D.E.R.LY. joue également un rôle important dans le processus de requalification du quartier de Gerland et, en particulier, dans son évolution vers un quartier néo-industriel, le "biopôle" de Gerland. Cette association<sup>27</sup> gère en quelque sorte les inquiétudes du patronat local face à la disparition progressive du caractère industriel de la métropole lyonnaise. Plus explicitement, elle a pour mission la valorisation externe du milieu industriel lyonnais menacé dans son autonomie par un mouvement de tertiarisation croissante augurant d'une dépendance

---

<sup>23</sup> Aussitôt publié puis approuvé, en août 1978, le Plan d'Occupation des Sols, élaboré par l'Atelier d'Urbanisme de la Communauté Urbaine sous la mandature Pradel est mis en révision.

<sup>24</sup> Premier adjoint au Maire de Lyon et futur Président de la Région Rhône-Alpes.

<sup>25</sup> Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement au sein duquel figure le quartier de Gerland.

<sup>26</sup> Plus particulièrement la cellule "Programmation et Coordination" et la Direction du "Développement".

<sup>27</sup> Cette association est créée en 1974 à l'initiative de deux instances représentatives des milieux économiques lyonnais, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (C.C.I.) et le Groupement Interprofessionnel

grandissante vis-à-vis de Paris, symbolisée en quelque sorte à Lyon par la création du Centre d'affaires de La-Part-Dieu. Déjà associée à la négociation de la délocalisation de l'ENS "Sciences" à Lyon, l'A.D.E.R.LY. voit son rôle grandir auprès des instances communautaires après l'élection de Francisque Collomb en raison d'une convergence de vue et d'intérêt, dont celui-ci représente la synthèse<sup>28</sup>, entre un pouvoir politique en place - désireux d'éviter la disparition ou la fuite des activités industrielles vers la périphérie au profit d'un maintien des activités, avec leur taxe professionnelle et leurs emplois, dans les communes centre de l'agglomération (Lyon et Villeurbanne) - et un milieu patronal local menacé par la disparition des entreprises industrielles lyonnaises ou leur rachat par de grands groupes nationaux ou internationaux.

L'A.D.E.R.LY. est donc associée à la promotion du quartier de Gerland, à la commercialisation des terrains équipés dans le cadre des lotissements industriels communautaires, et devient même l'"interlocuteur privilégié pour toute implantation de niveau métropolitain à Lyon"<sup>29</sup>. Elle assure aussi l'interface entre le milieu économique et la recherche et est chargée de la promotion du Parc Scientifique Tony Garnier, le long du Boulevard J. Carteret. Son rôle, et en particulier celui de son directeur P.-Y.TESSE, nous paraît déterminant dans l'affirmation progressive, à partir de 1984, d'une prétention de l'agglomération lyonnaise à être reconnue comme métropole internationale et dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'une production discursive technopolitaine dont Gerland va constituer un point d'ancrage essentiel. L'A.D.E.R.LY. joue également un rôle essentiel dans l'élaboration du "Plan d'action Technopole", elle apparaît comme "leader du dossier Parc-Scientifique-Lyon technopole" et est chargée de la promotion de la technopole lyonnaise et des technopôles qui la composent.

Son rôle est donc déterminant dans le changement de nature et d'échelle du projet de requalification de Gerland ; changement de nature puisque Lyon-Gerland<sup>30</sup> devient le lieu d'élaboration et d'expérimentation d'un nouveau type de cité, caractérisée par des activités de

---

Lyonnais (G.I.L., instance locale du C.N.P.F.) et associant également, comme membre fondateur, la C.O.U.R.LY.

<sup>28</sup> Francisque Collomb est également PDG d'une PME lyonnaise du secteur de l'industrie chimique, Chimicolor.

<sup>29</sup> M. RIVOIRE, "La communauté urbaine de Lyon, un instrument de réalisation de la politique des métropoles d'équilibre : ambitions et réalités", ronéo, mars 1985, p.14.

<sup>30</sup> C.O.U.R.LY., *LYON-GERLAND*, septembre 1985, 41 p Il s'agit du premier document de promotion du quartier et des aménagements réalisés par la C.O.U.R.LY., il y apparaît un logo "Lyon-Gerland" et des arguments de communication régulièrement repris depuis. En 1986, on parlera de "Lyon-Gerland, la nouvelle rive-gauche".

haute technologie et un type d'urbanisme de qualité renouant avec la nature (reconquête du fleuve, Parc des Quatres Rives), changement d'échelle dans la mesure où Gerland prend désormais sa place dans un projet politique urbain à l'échelle de l'agglomération. A Gerland, on expérimente alors un urbanisme capable d'articuler les échelles du quartier, de l'agglomération et de l'international à travers un projet de requalification urbaine inscrit dans un projet urbain d'agglomération élaboré dans le cadre d'une stratégie d'internationalisation.

Enfin, l'étroite relation entre le patronat industriel local et le pouvoir politique lyonnais se manifeste non seulement par l'importance croissante de l'A.D.E.R.L.Y., et son rôle dans la genèse d'un projet urbain de "ville internationale", mais également par le rôle joué par le patronat gerlandais dans la requalification du quartier. A titre d'illustration, le lancement dès 1981 par Plastic Omnium, vieille société gerlandaise propriétaire d'une partie des terrains, de la "Z.A.C. des berges du Rhône" pour y réaliser son siège social, celui de Mérieux (entreprise gerlandaise "phare") ainsi qu'un complexe hôtelier et un parc public de 2 hectares témoigne de l'engagement du patronat local dans la dynamique de reconversion. On peut également évoquer la restructuration en parcs d'activités de certains entrepôts des Magasins Généraux de Lyon-Gerland au début des années 1980. Ces initiatives locales sont à apprécier à l'heure où bon nombre d'entreprises optent pour une logique opportuniste de valorisation rapide de leur patrimoine foncier.

Ce fonctionnement partenarial entre la technostructure, les acteurs politiques et les économiques locaux, caractéristique de ce que les politologues appellent les "régimes urbains"<sup>31</sup>, nous semble marquer les deux mandatures de Francisque Collomb (1977-1989) et se renouveler, dans son expression, avec l'élection de Michel Noir en 1989. L'adoption du schéma directeur de l'agglomération<sup>32</sup>, au cours de la mandature de Michel Noir (1989-1995), marque une étape importante dans la planification lyonnaise en soulignant ses spécificités par rapport aux orientations et aux pratiques des autres villes françaises<sup>33</sup>. Celui-ci privilégie désormais très clairement la dimension internationale de Lyon, le recentrage du développement sur le cœur de la métropole et la revalorisation du centre et de la première couronne de l'agglomération. Ceci se traduit dans les politiques d'aménagement par une

---

<sup>31</sup> G. Stoker, "Regime theory and urban politics", in D. Judge, G. Stoker, H. Wolman (dir.), *Theories of Urban Politics*, London, Sage, 1995, pp. 54-71.

<sup>32</sup> SEPAL, Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise, mai 1992.

<sup>33</sup> BONNEVILLE M., *Lyon, métropole régionale ou euro-cité ?*, Paris, Economica, 1997, p146.

relative mise en sommeil de Gerland (symbolisée par les transformations successives de la “ Z.A.C. du bassin de plaisance ” revues à la baisse) au profit d’une action plus essaimée dans l’espace ciblant la requalification de hauts lieux centraux<sup>34</sup>, la mise en place de grands équipements et infrastructures de transport valorisant les atouts du carrefour lyonnais, et enfin la reformulation du grand projet de la Cité Internationale.

## **2.2. Gerland : de la régie directe à un urbanisme plus partenarial**

Il faut tout d’abord souligner combien les modes de faire utilisés pour la requalification du quartier de Gerland et la réalisation de la “ Z.A.C. du quartier central ” s’inscrivent en rupture avec ceux qui caractérisent l’urbanisme de la période précédente (années 1960 et 1970) dont la rénovation du quartier de la Part-Dieu<sup>35</sup> constitue l’exemple le plus marquant. A Gerland, la volonté de maîtrise publique locale du réaménagement du quartier est patente et affirmée précocement, par la mise en place du dispositif de pilotage du projet. Ainsi, dès 1982, l’évocation des “ moyens de réalisation ” du réaménagement du quartier de Gerland revient à l’affirmation de la nécessité d’une maîtrise public de cette transformation<sup>36</sup>. Les objectifs avancés sont multiples : conserver la maîtrise du foncier, utiliser et maîtriser au mieux les investissements publics à l’échelle du quartier, négocier directement les grands équipements publics ou para-publics, coordonner l’ensemble des opérations privées en les inscrivant dans le projet général du quartier, limiter les frais financiers et maîtriser les temporalités de l’aménagement ; prendre en compte la gestion des espaces par les services communautaires dès la phase de conception, et enfin permettre aux techniciens communautaires de manifester leur compétence à réussir l’aménagement d’un quartier important pour l’agglomération. La

---

<sup>34</sup> Nous faisons ici référence à la rénovation de l’Opéra de Lyon et à la politique de requalification des places publiques centrales, impliquant bien souvent la construction en sous-sol de parkings, le tout accompagné de signatures architecturales et paysagistes. A noter également, le développement à cette époque d’un plan lumière soulignant le patrimoine architecturale lyonnais comme composant de la centralité.

<sup>35</sup> Il s’agissait alors de doter Lyon d’un “ centre directionnel ”, réalisé sur la base d’un “ Plan d’Urbanisme ”, élaboré principalement par l’AT.UR.VIL de C. Delphante, approuvé par la Ville de Lyon et l’Etat et aménagé par la S.E.R.L. Au grès des inflexions du projet initial, des coups de force, des compromis, du non respect d’engagements, de problèmes de financements de la S.E.R.L., des commercialisations hâtives qu’elles entraînent, de la recherche de rentabilité immédiate, *etc.*, les bâtiments, réalisés par des promoteurs tant publics que privés, se sont érigés “ peu à peu dans un désordre spatial qui fait douter de l’existence préalable d’une composition ”<sup>35</sup>.

<sup>36</sup> “ Un tel programme [...] suppose une répartition des actions dans le temps et une coordination très directe dans l’espace, intégrant aussi bien les actions d’initiative privée que celles, plus vastes, de caractère privé. C’est pourquoi la Communauté Urbaine et la Ville de Lyon ont décidé de conduire cette opération en régie directe, c’est-à-dire sous leur entière responsabilité et avec leurs services administratifs et techniques ” extrait de “ 6. Moyens de réalisation ” in AG.UR.CO, *GERLAND, Schéma général d’aménagement et projet de quartier central*, février 1982, non paginé.

question stratégique de la maîtrise du foncier débouche sur la mise en place d'une ZIF (Zone d'Intervention Foncière) permettant d'acquérir progressivement les terrains et d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) bloquant les velléités de réalisation de plus-value foncière sur le secteur le plus touché par les investissements publics.

Ainsi, alors que l'aménagement de la "Z.A.C. de Lyon-Part-Dieu-Gare"<sup>37</sup> est confiée à la S.E.R.L. manifestant la persistance de modes de faire hérités de la période précédente, la maîtrise communautaire de la transformation du quartier de Gerland et la réalisation en régie directe d'opérations d'urbanisme importantes<sup>38</sup> constituent une expérience pionnière exaltante pour l'AG.UR.CO et la Direction "Développement" de la CO.UR.LY.. Elle permet de manifester les compétences communautaires en la matière ainsi que ses capacités d'innovation<sup>39</sup>. Cependant, depuis les années 1990, et même si la Z.A.C. du bassin de plaisance<sup>40</sup> est poursuivie en régie directe, les interventions publiques majeures se cantonnent, dans le quartier de Gerland, à la réalisation du prolongement de la ligne B du métro et à la mise en place d'équipements et d'espaces publics. La volonté de maîtrise publique reste présente, symbolisée sur place par la "Mission Gerland", tandis que dans le cadre des opérations d'urbanisme les plus importantes, Z.A.C. Porte Ampère ou Z.A.C. Massimy, est expérimenté un partenariat avec des propriétaires privés (EDF-GDF et Massimy) qui mériterait de plus amples analyses.

### **2-3. La Cité internationale : l'évolution d'un partenariat public/privé.**

Le grand projet de la Cité Internationale mobilise, dès ses prémises, de nombreux acteurs. La multiplication des logiques publiques, para-publiques et privées, inscrit naturellement le projet dans une démarche partenariale soumise aux contextes socio-économiques et politiques fluctuants. A l'heure où les grandes opérations difficiles à maîtriser n'ont plus, comme avant 1980, la faveur des communes, des aménageurs ou des investisseurs<sup>41</sup>, la Cité Internationale

---

<sup>37</sup> Dossier de création de la Z.A.C. approuvé en janvier 1979 sous forme d'une concession à la S.E.R.L. ; dossier de réalisation et convention de concession à la S.E.R.L. approuvés en août 1980.

<sup>38</sup> Par exemple, le lotissement industriel du Parc d'Artillerie, Z.A.C. du Quartier central, *etc.*

<sup>39</sup> Par exemple à travers l'expérience de galerie technique ouverte à la visite réalisée dans le cadre de la Z.A.C. du Quartier central.

<sup>40</sup> En 1998, La Z.A.C. du Bassin de Plaisance sera rebaptisée Z.A.C. du Parc de Gerland et réorientée.

<sup>41</sup> La rénovation procède plutôt à présent par des projets réduits dans le temps et l'espace, soit par le biais de permis de construire, soit par des Z.A.C. plus modestes. On compte ainsi une vingtaine de Z.A.C. de rénovation urbaine sur territoire de Lyon introduisant une certaine mixité des fonctions et des programmes résidentiels grâce au soutien financier important des collectivités locales.

témoigne d'une nouvelle répartition des rôles et des risques financiers entre le public et le privé. De façon plus générale, elle nous éclaire sur la difficulté à conduire, dans la longue durée, un grand projet à la fois ambitieux, dans sa propension à porter aux yeux de tous "l'internationalité" de l'agglomération lyonnaise, et audacieux dans l'engagement financier croissant qu'elle réclame des investisseurs privés.

Les études préalables réalisées au début des années 80 par l'Agence d'Urbanisme et la S.E.R.L., confortent Francisque Collomb dans son choix politique de développer, en lieu et place de l'ancien Palais de la Foire, un grand projet stratégique pour l'agglomération. Le programme de l'opération est alors conçu sur la base d'un partenariat financier public/privé. Encouragées par la venue d'Interpol sur le site en 1985, la ville de Lyon, propriétaire des terrains, et la Communauté urbaine de Lyon mettent en place une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)<sup>42</sup> pour la réalisation de la Cité Internationale. Parallèlement, elles créent la "Mission Quai Achille Lignon", organe veillant aux respects des intérêts de la collectivité. Renzo Piano Building Workshop, lauréat du concours d'architecture, est alors désigné maître d'œuvre de l'opération et a en charge la conception et réalisation architecturale. La mission de l'architecte, définie comme multiple, le conduit à participer à la mise au point du schéma d'aménagement, en étroite collaboration avec la Communauté Urbaine, à élaborer le plan de composition urbaine et à le gérer dans le temps, à assurer la coordination architecturale, à concevoir les espaces publics et à construire au moins un des éléments significatifs du projet. L'architecte occupe ici un rôle majeur, garant, selon les souhaits de la municipalité, de la permanence et de l'adaptabilité du grand projet dans sa forme architecturale, de 1986 à 2007.

Cette préoccupation de continuité et d'adaptabilité de la forme bâtie traduit finalement le souci de la collectivité locale d'imposer un certain nombre de règles aux entreprises, et notamment de se conformer à une grammaire architecturale veillant à établir des passerelles entre images internationales héritée et renouvelée. Le refus des logiques opportunistes, au moment où l'euphorie immobilière laisse présager du succès de la Cité, conduit également la collectivité à nommer en 1987, deux maîtres d'ouvrages délégués, la S.E.M. de la Cité Internationale<sup>43</sup> et la S.E.R.L. constituant ainsi un "conseil de compétence" pour le choix des

---

<sup>42</sup> La Région Rhône Alpes, Le Département du Rhône, le Conseil Régional, le Conseil général du Rhône, la Chambre Régionale de Commerce et d'industrie de la Région Rhône Alpes, la Chambre de Commerce de Lyon et les principaux organismes financiers, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Lyonnais, le Crédit Agricole Centre Est et Solycrédit, sont associés dans la conduite de l'action concertée d'aménagement.

<sup>43</sup> La S.E.M. Cité Internationale succède à la "Mission Quai Achille Lignon".

entreprises. Enfin, témoignant de l'ouverture progressive du projet aux logiques privées, le programme immobilier du quai Achille Lignon est confié à un opérateur privé, la S.E.R.R.I.-S.A.R.I., filiale de la Compagnie Générale des Eaux<sup>44</sup>. A l'aube des élections municipales, l'opérateur privé remet en cause le projet architecturale, et notamment la réhabilitation des bâtiments de la Foire, qu'il juge techniquement et financièrement non crédible.

En 1989, Michel Noir, élu Maire de Lyon, et Henry Chabert, son adjoint à l'Urbanisme, évacuent la question de la rénovation du Palais de la Foire au profit d'une reformulation complète du projet<sup>45</sup>. Qu'il s'agisse du contenu, de la surface globale du projet et surtout du mode de financement de l'opération, la nouvelle équipe municipale s'inscrit en rupture avec l'équipe précédente, déclarant l'opération relevant du seul financement privé. En juillet 1989, la S.E.M. procède à un nouvel appel d'offre auprès des investisseurs. Deux groupes sont candidats, Bouygues et la SAARI. C'est le second qui est retenu en Février 1990 en tant d'Aménageur. L'activité Congrès, base du projet, est alors reportée à une seconde tranche. La nouvelle mouture du projet PIANO, intégrant la destruction des bâtiments, soulève une levée de boucliers d'urbanistes, d'architectes et d'artistes, qui se regroupent le 17 juillet dans un collectif baptisé " Patrimoine Rhône alpin ". Son Chef de file, Jean Paul Dumontier, dénonce les dérives d'un projet devenu " Vertical " qui fait fi de " *la mémoire de la ville et qui ne tient aucun compte de l'évolution du site* ".

Ce deuxième coup d'arrêt intervient au moment où la crise immobilière change progressivement la donne, le projet étant considérablement revu à la baisse et l'aménageur privé mis en faillite. La Compagnie Générale des Eaux reprend alors le dossier, et c'est la SPAICIL<sup>46</sup> qui assure, à partir de 1993 jusqu'à 1999 dans le cadre de la Création d'une 2<sup>ème</sup> ZAC, le double rôle d'investisseur et d'aménageur conventionné<sup>47</sup>. Le grand projet démarre

---

<sup>44</sup> A titre indicatif, nous souhaitons informer le lecteur que la Compagnie Générale des Eaux est une société possédant le monopole de la distribution de l'eau à Lyon.

<sup>45</sup> Le nouveau projet (projet n°2) ne conserve plus l'ancien Palais et prévoit la réalisation d'une tour de 160 m, réduite ensuite à 140 m. La surface globale n'est plus de 150 000 m<sup>2</sup> mais de 220 000 m<sup>2</sup>. Les équipements comprennent 4000 places de stationnement, un centre de communication et d'échanges regroupés autour d'un centre de congrès international accompagné de structures hôtelières et commerciales ; un ensemble de bâtiments neufs réservés à l'accueil d'activités tertiaires supérieures, un espace à vocation culturelle et de loisirs autour de l'Atrium conservé de l'Ancien Palais de la Foire, un ensemble de résidences locatives de haut de gamme et la création d'un parc prolongeant celui de la Tête d'Or jusqu'au Rhône.

<sup>46</sup> La Société Privée d'Aménagement et d'Investissement de la Cité Internationale de Lyon est une filiale de la Compagnie Générale des Eaux.

<sup>47</sup> Double rôle consentit après la signature d'un bail à construction prévoyant la réalisation d'un certain nombre d'équipements publics en échange de la location des terrains par la ville.



enfin, quelque peu essoufflé, la logique opportuniste prédomine désormais dans le choix des entreprises<sup>48</sup>. Les négociations déployées pour attirer l'enseigne Hilton, garant de la montée en force de Lyon sur la scène internationale, sont éloquentes. En effet, le groupe Hilton s'installera à la Cité internationale qu'après avoir obtenu que le Groupe Partouche finance la réalisation de l'hôtel. En contrepartie, ces derniers obtiendront de la municipalité l'autorisation d'installer dans les sous-sol de l'hôtel, un casino.

Suite au désengagement de l'aménageur privé, le grand projet de la Cité internationale est reprise en main par les acteurs publics. De juin 1999 à Juillet 2000, la Ville de Lyon assure l'aménagement de la Z.A.C. en régie directe avant de le confier à la S.E.M. de la Cité internationale. La S.E.M. a en charge l'extension du palais des congrès et la réalisation de la deuxième tranche comprenant des logements, résidences hôtelières, bureaux, commerces et services. La Compagnie Générale des Eaux, via la S.P.A.I.C.I.L. et George V, poursuit son investissement sur la Cité au titre de constructeur et d'opérateur privé, soit sur le champ balisé de la rentabilité.

Enfin, nous souhaitons insister sur le rôle joué par la S.E.M. de la Cité internationale de Lyon dans ce processus évolutif de partenariat public/privé. Défini initialement comme aménageur, la S.E.M. a tout d'abord cherché à équiper les terrains cédés par la ville et à les revendre. Après la rupture imposée par Michel Noir en 1990, orientant le projet vers un montage totalement privé, la S.E.M. modifie en conséquence ses compétences. Elle a alors en charge de piloter le projet, de coordonner les actions des collectivités ainsi que celles de leurs partenaires et enfin, d'assurer la continuité du projet et son adaptabilité dans le temps (sur 25 ans). Dans ce cadre, elle a assuré un conseil en maîtrise d'ouvrage et a servi, au titre de la maîtrise d'œuvre, de garant à Renzo Piano en l'absence d'équipe sur place. La S.E.M. s'est progressivement affirmée comme un lieu de concertation<sup>49</sup>, de suivi de l'opération et de mise

---

<sup>48</sup> Trois principaux constructeurs privés interviennent : la SPAICIL réalise le Palais des Congrès, 2 pavillons de Bureaux, les espaces extérieurs, le Parking, une participation dans la construction du Musée d'Art Contemporain ; L'UGC finance la construction du pavillon contenant le Multiplex ; L'Hilton et le Groupe Partouche financent la construction de l'Hôtel et son Casino ; Enfin, certains partenaires extérieurs sont intervenus au titre de maître d'ouvrage dans la réalisation des aménagements connexes liés à la Cité internationale tels que le Département du Rhône pour la requalification du Quai Charles de Gaulle et le Sytral pour la réalisation en site propre de 2 lignes de Bus.

<sup>49</sup> La concertation entre les acteurs relève de la S.E.M., et à ce titre elle divulgue les informations, cherche à décrypter et désamorcer d'éventuels conflits. Si cette concertation dans la longue durée permis d'assurer la cohérence de l'opération, on peut néanmoins souligner qu'elle se déroula finalement en interne, entre les différents acteurs engagés et que la concertation via le public fut quelque peu négligée. En effet, on note deux phases de concertation " informative " auprès du public, en juillet 1989 pour l'adoption du dernier plan de

en débat des grandes décisions. Sa position neutre a permis l'expression dans la longue durée des logiques publiques et privées et de veiller à la sauvegarde des intérêts des collectivités locales. Enfin, en 2000, la S.E.M. se voit confier la suite de l'Aménagement de la Z.A.C. par Le Grand Lyon, assure la commercialisation du foncier tout en poursuivant son rôle de communication.

Développés dans des contextes politiques et économiques distincts, les deux processus de requalification présentés prennent tous les deux appuis sur des grands projets publics, d'un côté la délocalisation d'une E.N.S., de l'autre la construction d'un Palais des congrès pour s'inscrire, chacun à leur manière dans un projet urbain d'agglomération, l'internationalisation de Lyon. Cette ambition internationale, redécouverte et conceptualisée dans la période où se met en place la requalification du quartier de Gerland s'élabore sous la forme d'une réflexion sur la capacité de Lyon à passer du statut de métropole industrielle régionale à celui d'Euro-cité, connectée sur les réseaux économiques internationaux. Le projet de mutation néo-industrielle développé sous la forme technopolitaine accouche d'un souci d'internationalité. Le projet de Cité internationale débute finalement sur la croyance en une possible territorialisation de cette ambition.

Le développement conjoint de ces deux processus de requalification manifeste l'importance de l'investissement public comme garant de la continuité de l'opération, en particulier dans un contexte économique difficile. Si ces grands projets s'inscrivent dans des projets urbains conçus par la collectivité publique, il paraît illusoire d'en abandonner la réalisation aux logiques du marché. Ces deux grands projets génèrent également trois types de question. La première concerne la possibilité de fonder le développement d'un espace urbain sur des fonctionnalités purement économiques même lorsqu'il s'agit là d'une forme de réinvestissement d'une valeur patrimoniale forte. La seconde réside dans la capacité d'une collectivité à développer deux grands projets simultanément sans générer une concurrence néfaste aux deux à l'échelle locale. Enfin, la dernière a trait aux liens que peuvent entretenir les projets ainsi développés avec leur environnement urbain. Si la question s'avère d'emblée délicate dans le cas d'un espace coupé du reste du tissu urbains, et pour lequel le

---

composition urbaine et en juin 1990 pour l'organisation d'une exposition ouverte au public. Il n'y eut donc pas

développement de logements ne constitue que l'avatar tardif de la volonté d'équilibrer financièrement l'opération, elle se pose néanmoins pour Gerland pour lequel la dimension urbaine du projet était pourtant présente dans la conception même de l'opération. En effet, le centre ainsi créé ne semble aujourd'hui fonctionner que pour le nouveau quartier qu'il a généré et pour les nouveaux habitants qu'il a attirés, laissant le reste du quartier comme étranger à sa transformation.

---

de concertation réelle du public, raccourcie qu'il faut sans doute rapprocher de la localisation isolée de la Cité.

V. Bourdin et S. Petitet, Communication au Colloque international "Grands projets urbains et requalification : regards croisés France-Québec", Montréal, 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2001

## Bibliographie

### OUVRAGES

- BARGE P., BARTHELEMY J-R., LORRAIN D., MICHEAU M., LANGUMIER J.F., *L'intervention économique de la commune*, Paris, Syros, 1983, 203 p.
- BONNEVILLE M., *Lyon, métropole régionale ou euro-cité ?*, Paris, Economica, 1997, 202 p.
- Club des Maîtres d'ouvrage d'opérations complexes, *L'aménageur urbain face à la crise de la ville*, Paris, Ed. de l'aube, 1997, 254 p.
- CHOAY F., MERLIN P. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, P.U.F., 1996, pp.646-649.
- DECOUTERE S., METTAN N., RUEGG J. (dir.), *Le partenariat public-privé ; un atout pour l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement ?*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 1994, 302 p.
- DELPHANTE C., DALLY-MARTIN A., *100 ans d'urbanisme à Lyon*, Lyon, LUGD, 1994, 235 p.
- GRAS P., *Histoire de la Part-Dieu*, S.E.R.L., 1988
- HEINZ W., *Partenariats public-privé dans l'aménagement urbain. Allemagne, USA, Espagne, Grande-Bretagne, Suède, Pays-Bas, France*, Paris, L'Harmattan, 1994, 295 p.
- LABASSE J., LAFERRERE M., *La région lyonnaise*, Paris, P.U.F., 1962.
- LAFERRERE M., *Lyon, ville industrielle*, Paris, P.U.F., 1960.
- LANDRIEU J., MARTINAND C. (dir.), *L'aménagement en questions*, Paris, ADEF-DAEI, 1996, 242 p.
- LOJKINE J., *La politique urbaine dans la région lyonnaise*, Paris, Mouton, 1973.

### ARTICLES/REVUES

- ASCHER F., "Le partenariat public-privé dans le "(re)développement", Le cas de la France", in HEINZ W., *Partenariats public-privé dans l'aménagement urbain. Allemagne, USA, Espagne, Grande-Bretagne, Suède, Pays-Bas, France*, Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 197-248.
- BONNEVILLE M., "La réutilisation des terrains industriels dans le centre de l'agglomération lyonnaise : les nouvelles orientations des politiques municipales", in *L'Usine dans la Ville*, CIERS - Revue de Géographie de Lyon, 1982, pp. 21-43.
- GORISSE G., "Grands projets urbains, une expérience en danger ?", *Urbanisme*, n°280, 1995, pp. 60
- GRAS P., "Le projet urbain confronté à l'histoire bâtie", *Urbanisme*, Hors série n°13, mars 2000, pp. 22-24.
- GRAS P., "Concilier développement et projet urbain", *Urbanisme*, Hors série n°8, mars 1997, pp. 6.
- GRAS P., "Une cité doublement internationale", *Urbanisme*, Hors série n°6, mars 1996, pp. 86-91.
- MARTAYAN E., "Aventures et mésaventures du projet urbain parisien", *Urbanisme*, n°297, 1997, p.23.
- PAQUOT T., "Le club des maîtres d'ouvrages d'opérations complexes, entretien avec F. ASCHER", *Urbanisme*, n°294, p. 59.
- STEPHAN L., "Le projet urbain est-il un préalable", *Urbanisme*, Hors série n°12, avril 1999, pp. 43-46.
- STOKER G., "Regime theory and urban politics", in JUDGE D., STOKER G., WOLMAN H. (dir.), *Theories of Urban Politics*, London, Sage, 1995, pp. 54-71.
- TESSE J.Y., "Du sexe des technopoles", in "Technopolis", *Autrement*, n°74, novembre 1985, pp. 156-158.

*Diagonale* n°107/1994 et 118/1996, n°140/nov-déc 1999

*Urbanisme* hors série n°8, 1997

“ Cité d’avenir ; Cité internationale de Lyon ”, *Technique & Architecture*, n° 419, mai 1995, pp. 72-76. (dossier “ LYON ” pp.26-86).

#### **MEMOIRES/ACTES DE COLLOQUE**

AGGOUN H., *La S.E.M. de la Cité Internationale de Lyon*, Rapport de Stage du DESS “ Urbanisme, Aménagement et Gestion de la Ville ”, IUL, Université Lumière-Lyon 2, Ronéo, 1995, 50 p.

DELBONO T., *Le technopôle de Lyon-Gerland, ou comment traduire les ambitions d’une ville par des signes*, Travail de Fin d’Etudes de l’E.N.T.P.E. dirigé par S. PETITET, ronéo, juin 1994, 56 p. + annexes.

DURAND O.-G., *L’interface, avenir schizophrène du métier d’aménageur ou les enjeux de la multiplicité des rôles pour une structure de pilotage et de coordination : l’exemple de la S.E.M. Cité Internationale de Lyon*, Rapport de Stage du DESS “ Urbanisme, Aménagement et Gestion de la Ville ”, IUL, Université Lumière-Lyon 2, Ronéo, 1999, 132 p. + annexes.

CHARLOT S., *La Cité Internationale de Lyon, Organisation professionnelle et méthodes de travail*, Rapport CETE – CERTU (METL) pour COST C9, ronéo, 2000, 48 p.

*Lyon 2010, un projet d’agglomération pour une métropole européenne*, octobre 1988, 193 p. + annexes.

Actes du Colloque sur l’avenir de l’agglomération lyonnaise organisé par AG.UR.CO avec le Plan Urbain

ADERLY, *Lyon, Rendez-vous avec les Technopoles*, ronéo, novembre 1985, p.16 et s.

AG.UR.CO, *GERLAND, Schéma général d’aménagement et projet de quartier central*, février 1982, non paginé.

CO.UR.LY., *LYON-GERLAND*, septembre 1985, 41 p

RIVOIRE M., “ La communauté urbaine de Lyon, un instrument de réalisation de la politique des métropoles d’équilibre : ambitions et réalités ”, ronéo, mars 1985, p.14.

SEPAL, Schéma Directeur de l’Agglomération Lyonnaise, mai 1992.